



Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 29 mai 2013.

1 – Horaires d'ouverture de l'ISDND

Le Président donne lecture aux membres présents d'un courrier en date du 15 avril 2013 adressé par le Président de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche au sujet d'une demande d'élargissement des horaires d'ouverture de l'ISDND. La demande est la suivante :

- ouverture tous les jours fériés de l'année de 9h à 11h,
- ouverture de l'ISDND du 15 juin au 15 septembre,
- ouverture de l'ISDND de 7h à 13h30 les jours de semaine et le samedi,
- ouverture le dimanche de 8h à 11h30 : horaires satisfaisants.

Le Président rappelle les modalités d'ouverture de l'ISDND en 2012 :

- ouverture les jours fériés de 8h à 10h quand ceux-ci tombent un lundi ou un vendredi, en dehors de la période estivale,
- à partir du 25 juin : du lundi au vendredi de 6h à 12h30,
- du samedi 30 juin au dimanche 02 septembre :
 1. du lundi au samedi de 6h à 12h30,
 2. le dimanche de 8h à 11h30,
 3. le 14 juillet et le 15 août de 6h à 12h30.

Le Président informe les membres présents qu'une étude a été réalisée par ses services et que ces ouvertures supplémentaires sont envisageables du point de vue financier.

Néanmoins 2 difficultés apparaissent :

- la demande de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche ne semble pas totalement justifiée notamment au vu de ce qui a été constaté lors des ouvertures supplémentaires acceptées l'an passé. De surcroît, la société SITA prestataire de la CC, a bien été informée des horaires d'ouverture de l'ISDND au travers du cahier des charges du marché de collecte.
- L'organisation en place nous laisse en l'état actuel des choses peu de marge de manœuvre et la mobilisation de personnel supplémentaire s'avère délicate car les agents pouvant intervenir doivent avoir des CACES pour la conduite des engins (chargeur, compacteur et tracteur) et avoir été formés en interne.

Une proposition d'aménagements d'horaires est présentée à l'assemblée par Melle FEY, technicienne du SICTOBA, car l'organisation à mettre en place pour répondre à la demande de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche n'est techniquement pas réalisable cette année.

Le Président donne ensuite la parole à Daniel SERRE, Président de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et à Raymond CHAROUSSET, Vice-Président de cette CC, en charge des ordures ménagères :

- le secteur des gorges de l'Ardèche est très touristique et les variations de population sont nettement plus importantes que sur d'autres parties du territoire du SICTOBA.
- La gestion de la collecte des déchets est de ce fait complexe, notamment en ce qui concerne les horaires de passage dans les centres-villes, en particulier Vallon-Pont-d'Arc.
- Le stockage des bennes à ordures ménagères n'ayant pu être vidées sur l'ISDND et contenant des déchets pose des problèmes en période estivale.

Après discussion, les membres présents proposent qu'une rencontre SICTOBA / CC Gorges de l'Ardèche / SITA soit organisée au plus vite afin de mesurer les besoins et les contraintes de chaque partie et ainsi déterminer des modalités d'ouverture adaptées au contexte.

2 – Etude sur la gestion des déchets verts à l'échelle du SICTOBA : choix d'un scénario

Le Président rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la dérogation à l'interdiction du brûlage des déchets verts, le SICTOBA s'est engagé auprès de l'administration à mener une étude sur la gestion des ces mêmes déchets à l'échelle de son territoire afin de trouver des solutions de gestion pérennes et respectueuses de l'environnement.

Le Comité Syndical réuni le 05 novembre 2012 a validé la composition d'un Comité de Pilotage chargé de suivre le déroulement de l'étude qui a été confiée au groupement INDDIGO/LEDUC/NANCHEN.

Le Président détaille les modalités relatives au déroulement de cette étude :

- Démarrage de l'étude sur la gestion des déchets verts à l'échelle du territoire (novembre 2012)
- Analyse du territoire : présentation de l'état des lieux (05/02/13)
 - o Réalisation d'une étude du territoire : enquêtes terrains et téléphoniques auprès des producteurs de déchets verts (Communauté de communes, Communes, services techniques municipaux, paysagistes, responsables entretien des espaces verts des campings, menuisiers...),
 - o Retours d'expériences sur des territoires similaires,
 - o **Estimation du gisement produit à l'échelle du territoire.**
- Définition de plusieurs scénarios (18/03/13) :
 - o 4 scénarios présentés :
 - **SCÉNARIO 1** : Prévention et compostage de proximité
 - **SCÉNARIO 2** : Collecte sur zones de dépôts et valorisation locale
 - **SCÉNARIO 3** : Valorisation avec compostage sur le territoire du SICTOBA et création d'une nouvelle plate-forme
 - **SCÉNARIO 4** : Valorisation avec compostage sur le territoire du SICTOBA et compostage externalisé sur la plate-forme du SIDOMSA
 - o **Scénario retenu par le Comité de pilotage** : « **Prévention et compostage de proximité** » : le Comité de pilotage a retenu le principe de ne pas gérer les déchets verts issus des professionnels (campings et paysagistes).
 - o Postulat commun : panachage de solutions pour le territoire **en zone de montagne**
- Réunions en zone de montagne (23/04/13 et 24/04/13)
 - o Présentation et définition des solutions
 - o Bilan :
 - Information sur les dangers du brûlage et sur les alternatives qui peuvent être utilisées
 - Subvention à l'achat de broyeurs pour des groupements d'habitants – mais retours d'expériences négatifs (solution non retenue en démarrage)
 - Prêt de broyeurs acquis par le SICTOBA
 - Très ponctuellement, ouverture d'aires de regroupement des déchets verts avec gestion communale et prestation de broyage assurée par le SICTOBA

Le Président donne ensuite la parole au bureau d'étude afin de présenter une synthèse de l'ensemble des scénarios avec les coûts de mise en œuvre pour chacun d'eux.

Dans un deuxième temps, le scénario « Prévention et compostage de proximité » retenu par le Comité de pilotage est présenté plus en détails :

Zone de plaine :

- Quatre aires de dépôt des déchets verts pour les particuliers et les services techniques municipaux avec un broyage ponctuel par un prestataire et une valorisation locale à proximité de :
 - o BARJAC : plate-forme de compostage (site existant)
 - o VALLON/RUOMS : distillerie (site à déplacer)
 - o JOYEUSE : compostage à la ferme et valorisation locale (site à créer)
 - o LES VANS : compostage à la ferme et valorisation locale (site à créer)
- En option, prêt de broyeurs pour les particuliers et les services techniques municipaux

Zone de montagne :

- Achat par le SICTOBA de broyeurs et mise à disposition aux particuliers et aux services techniques municipaux.
- Création de 2 placettes de dépôt pour les particuliers et les services techniques municipaux.

Plan de communication :

- **Formation et visites** pour :
 - o Les élus,
 - o Les espaces verts municipaux,
 - o Les responsables des campings et les paysagistes.
- **Site de démonstration avec exposition et documentation à distribuer** sur les aires de dépôts.
- **Pour les guides-composteurs :**
 - o Formation des "guides composteurs",
 - o Accompagnement des guides composteurs.
- **Journée "café compost/paillage"** avec les guides composteurs et toutes les réalisations de compostage (quartiers, cantines etc.).
- **Actions de communication** avec les écoles.

Création d'un poste (35h/semaine) :

- o Gardiennage des aires de dépôts en zone de plaine,
- o Entretien des sites de démonstration et expositions,
- o Démonstration de broyage, tonte mulching et de paillage sur les aires de regroupement des déchets verts et incitation à la location.
- o Accompagnement des agents communaux sur les aires de regroupement en zone de montagne,
- o Déplacement sur le territoire pour des animations et des visites.
- o Entretien des broyeurs,
- o Gestion des locations,
- o Livraison des broyeurs.

Coût estimatif du scénario hors subventions : 5,25 €/hab/an.

Après discussions et échanges avec la salle, le Président propose de mettre au vote la validation du scénario « Prévention et compostage de proximité ».

☞ Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des membres présents (2 abstentions et 29 voix pour) décide de valider le scénario « Prévention et compostage de proximité » tel que présenté dans l'exposé.

3 – Délégation au Bureau pour autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec le SIDOMSA dans le cadre du projet de mise en place d'une unité de traitement des déchets ménagers ultimes

Le Président informe l'assemblée que le présent point n'est pas inscrit à l'ordre du jour, il propose de le rajouter, ce qui est accepté par l'ensemble des délégués présents.

Le Président rappelle à l'assemblée la délibération du 1^{er} juillet 2010 relative à la création d'une Commission chargée d'étudier l'avenir du traitement des déchets ultimes.

Il rappelle les missions confiées à cette commission :

- assurer une veille technologique sur les techniques de traitement des déchets ultimes appliquées à de faibles tonnages,
- mener un travail de recherche de solutions de traitement des déchets en partenariat avec le SIDOMSA et éventuellement des collectivités qui seraient intéressées par la démarche.

Comme à chaque réunion du Comité Syndical, il informe les Délégués sur l'état d'avancement des travaux de cette commission :

- plusieurs rencontres ont eu lieu avec le SIDOMSA et des visites d'installations ont été réalisées,
- un projet de convention de partenariat avec le SIDOMSA et éventuellement le Conseil Général de l'Ardèche (en charge du PIPGDND) est à l'étude. L'objet de cette convention étant de définir les modalités relatives au fonctionnement du partenariat SICTOBA/SIDOMSA (et éventuellement Conseil Général de l'Ardèche) dans le cadre de la mise en place d'une unité de traitement des déchets ménagers ultimes.

Afin de ne pas retarder les travaux de la Commission, le Président demande que délégation soit donnée au Bureau pour l'autoriser à signer cette convention de partenariat.

☞ A la majorité des membres présents (30 voix pour et 1 voix contre), délégation est donnée au Bureau pour autoriser le Président à signer cette convention de partenariat.

4 – Questions diverses

✓ **Prochaine réunion du Comité Syndical :**

☞ *Date non fixée.*

Le Président,

Hubert LEPOITEVIN.